



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 4 novembre 2019

Délibération n° 2019-3913

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Fons

objet : Cuprofil - Réalisation d'un projet urbain comportant un parc et des équipements à destination du public - Approbation du programme de travaux - Réalisation des études de maîtrise d'oeuvre - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 4 novembre 2019**Délibération n° 2019-3913**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Saint Fons

objet : **Cuprofil - Réalisation d'un projet urbain comportant un parc et des équipements à destination du public - Approbation du programme de travaux - Réalisation des études de maîtrise d'oeuvre - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte et objectifs

L'opération Cuprofil à Saint Fons fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

La Ville de Saint Fons positionnée en 1^{ère} couronne de l'agglomération lyonnaise constitue une des polarités urbaines de la Métropole de Lyon.

Le secteur de Cuprofil est situé dans le quartier prioritaire politique de la ville (QPV) Vénissieux-Minguettes/Saint Fons-Clochettes qui a été retenu au titre des sites d'intérêt national du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

D'une surface d'environ 2,5 ha, le site industriel de Cuprofil a été en activité jusqu'en 2016. Situé à mi-chemin entre le quartier de l'Arsenal et l'avenue Jean Jaurès, le renouvellement de ce tènement représente une excellente opportunité de faire évoluer l'image de ce secteur en interface entre le centre ancien et le quartier d'habitat social l'Arsenal.

Actuellement propriété de la société Cuprofil - Trefileries et laminoirs du Rhône, la Métropole et la Ville de Saint Fons souhaitent faire évoluer l'usage de ce foncier stratégique d'environ 2,25 ha. La Métropole est entrée en discussion avec les propriétaires pour l'acquisition de ce foncier.

1° - L'opération

L'étude urbaine réalisée sur ce secteur par la Métropole a mis en avant l'importance de réaliser une opération sur la base suivante :

- recomposer et aménager un nouvel espace public ouvert sur la Ville de Saint Fons : la Métropole souhaite recomposer l'espace public en ouvrant cet espace via la mise en place d'un parc urbain d'environ 1 ha. Cet espace végétal traversant de la rue Dussurgey à la rue Zola répondra aux besoins des Sainfoniards. Il mettra en valeur ce secteur avec l'intégration des enjeux de mobilité douce. Ce parc urbain intégrera des traversantes afin de participer au maillage du secteur,

- implanter un groupe scolaire : la Commune de Saint Fons souhaite implanter un groupe scolaire sur ce secteur en lien avec le projet de renouvellement urbain du quartier Carnot-Parmentier, afin d'accompagner la croissance démographique à venir de la ville. Cet équipement sera dimensionné pour accueillir environ 14 classes et sera accompagné de la mise en place d'un parvis en lien avec le centre-ville et le projet de parc urbain.

2° - Les espaces publics

Le projet prévoit de :

- réaliser un parc urbain d'1 ha qui participera à offrir un espace végétalisé de respiration à l'échelle du quartier. Ce nouvel équipement offrira de nouveaux usages aux habitants de la Commune tout en connectant les différentes entités urbaines du nord de Saint Fons,

- accueillir un équipement à dominante culturelle : Cet équipement participera à l'évolution du territoire de Saint Fons. Il pourrait s'implanter dans une halle industrielle existante à travers un projet de réhabilitation d'un élément bâti du site.

La surface totale du projet est d'environ 2,5 ha.

II - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Pour réaliser le programme de travaux détaillés ci-dessus, il est proposé d'individualiser une autorisation complémentaire de programme de 6 540 000 € TTC en dépenses supportées par la Métropole, au titre des frais d'études, d'acquisitions foncières et de travaux préparatoires ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le programme d'études et des travaux du projet Cuprofil à Saint Fons et l'enveloppe financière prévisionnelle dont le montant est estimé par la maîtrise d'ouvrage à 18 000 000 € TTC,

b) - la poursuite du projet Cuprofil consistant en la réalisation d'un parc urbain, l'implantation d'un groupe scolaire et d'un équipement d'ambition métropolitain,

c) - le principe d'acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer les actes relatifs aux acquisitions foncières.

3° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, pour un montant total de 6 540 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 50 000 € en 2019,
- 30 000 € en 2020,
- 6 460 000 € en 2021,

sur l'opération n° 0P06O5555.

Le montant total de l'autorisation du programme individualisée est donc porté à 6 604 000 € TTC en dépenses, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 64 000 € TTC à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.